

Compte rendu de séance

Séance du 25 Février 2019

L'an 2019 et le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Jean-Noël BEVIERE Maire.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, CRUBLET Marie-Christine, DEREPPER Maëlle, GILBERT Marie-Line, LE BIHAN Christine, LEMERCIER Alexandra, SALMON Aurore, SOCKATH Monique, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BLOT Lionel, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CORBEL Jean-Yves, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, PASQUET Olivier, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DUFEU DIARD Hélène à M. CORBEL Jean-Yves, HURIAU-FADIER Angélique à Mme BAYON Hélène, PORIEL Isabelle à M. BROSSAULT Christophe, M. CATHELIN Philippe à Mme GILBERT Marie-Line

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 23

Date de la convocation : 19/02/2019

Date d'affichage : 19/02/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/02/2019

Et publication ou notification

Du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DODARD Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2019-009	Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 janvier 2019
2019-010	Aménagement du Jardin du Hill - Restitution par le bureau d'études Yris des travaux menés en partenariat avec VAA - Approbation des orientations d'aménagement et programmation des travaux.
2019-011	Projet de médiathèque - Présentation de l'avant-projet détaillé par le maître d'œuvre.
2019-012	Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté
2019-013	Fixation des tarifs de la bibliothèque à compter du 1er mars 2019
2019-014	Convention de partenariat avec l'association Foyer des Ados.
2019-015	Convention de service commun en informatique - Avenant n°1
2019-016	ZAC DE BEL AIR - Révision des prix de vente des lots 16, 36 ET 40
2019-017	Débat d'orientation budgétaire 2019

Réf : 2019-009 - Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 janvier 2019

M BASLE souhaite apporter une précision qui n'apparaît pas sur le compte rendu en page 20, sur une question qu'il a posée concernant le city stade.

"Je ne m'adressais pas à M CAILLEAU, mais bien à vous Monsieur le Maire. Suite à la cérémonie des vœux, vous avez annoncé un euro dépensé et un euro justifié.

Vous citez dans le rapport, le city stade de Chateaugiron, ce n'est pas ça du tout, puisqu'il s'agissait du city stade d'Ossé et du city stade de Saint Aubin du Pavail, que je comparais avec celui d'Argentré. Pour la petite histoire, les chiffres étaient ceux-ci 56 365 d'un côté, 56 778 de l'autre et 73 889 €."

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Réf : 2019-010 - Aménagement du Jardin du Hill - Restitution par le bureau d'études Yris des travaux menés en partenariat avec VAA - Approbation des orientations d'aménagement et programmation des travaux.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE les orientations d'aménagement présentées.

Réf : 2019-011 - Projet de médiathèque - Présentation de l'avant-projet détaillé par le maître d'œuvre.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **Acte** la construction, ou la reconstruction sur la base de la présentation du Cabinet Louvel

(Pour : 22 voix, contre : 4 voix, abstention : 1 voix)

- **Charge Monsieur le Maire** de mettre en place une consultation de la population Argentréenne pour connaître l'emplacement souhaité de la médiathèque

(Pour : 27 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix)

Réf : 2019-012 - Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ci-jointe ;

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune d'Argentré du Plessis au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté à compter du 04/03/2019 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Réf : 2019-013 - Fixation des tarifs de la bibliothèque à compter du 1er mars 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de la gratuité d'accès à la bibliothèque communale à compter du 1er mars 2019 (les adhésions payantes arrivées à échéance en janvier et février 2019 étant prorogées de droit jusqu'à cette date.)

Réf : 2019-014 - Convention de partenariat avec l'association Foyer des Ados.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Association du Foyer des Ados et autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Réf : 2019-015 - Convention de service commun en informatique - Avenant n°1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le projet d'avenant à la convention de service commun informatique joint en annexe.

- **AUTORISE** le Maire ou, par délégation, le premier adjoint, à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Réf : 2019-016 - ZAC DE BEL AIR - Révision des prix de vente des lots 16, 36 ET 40

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les nouveaux prix de vente des lots 16, 36 et 40, comme suit :

- Lot 16 (425 m²) : 30 460 € HT, TVA sur marge en sus au taux normal en vigueur (ou au taux minoré en vigueur en cas de financement PLS), soit 36 127 € TTC ;
- Lot 36 (424 m²) : 30 388 € HT, TVA sur marge en sus au taux normal en vigueur (ou au taux minoré en vigueur en cas de financement PLS), soit 36 042 € TTC ;

- Lot 40 (819 m²) : 60 743 € HT, TVA sur marge en sus au taux normal en vigueur (ou au taux minoré en vigueur en cas de financement PLS), soit 72 072 € TTC.

Réf : 2019-017 - Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Prend acte du rapport (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

10.1 – Contrats signés par le Maire.

Alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Préparation, passation, exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Marché 2013-03 : Travaux d'aménagement de la ZAC de Bel Air

Lot– espaces verts

Le marché initial a été signé avec l'entreprise Leroy Paysages le 30 mai 2013.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 relatif à des modifications d'aménagement des espaces verts de la ZAC, à une diminution du nombre de plantations et à un changement de structures de jeux, pour un montant total de – 23 655.48 € H.T.

Le montant du marché passe ainsi de 132 737.30 € H.T, à 109 081.82 € H.T.

10.2 – Concessions de cimetière

Alinéa 8 de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Concession dans le cimetière.

Madame COURATIN Rose- Marie née DESHOMMES domiciliée 12, Allée des coquelicots 35830 BETTON.

Acquisition pour 30 ans à compter du 15 janvier 2019.

Monsieur JARY Jean-Claude domicilié 10, Rue Saint Pierre 35370 ARGENTRE DU PLESSIS.

Acquisition pour 15 ans à compter du 28 janvier 2019.

Monsieur MARECHAL Marcel domicilié EPHAD Hyacinthe Evin 35370 ETRELLES

Acquisition pour 30 ans à compter du 19 janvier 2019.

Monsieur GUAIS André domicilié 16, Rue George Sand 35370 ARGENTRE DU PLESSIS

Acquisition pour 30 ans à compter du 21 janvier 2019.

10.3 – Dates des prochains conseils municipaux

25 mars 2019, vote des comptes administratifs et des budgets

13 mai 2019

24 juin 2019

26 mai 2019, Elections Européennes

Séance levée à : 23 :40

En mairie, le 26/02/2019
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE